

RAPPORTS FINANCIERS
(Exercice financier 2022)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le rapport financier et le rapport des auditeurs, pour l'exercice financier 2022, seront déposés par le trésorier lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra, le **lundi 15 mai 2023**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.
2. À cette occasion, monsieur le maire Guy Caron fera rapport aux citoyens des faits saillants de ce rapport financier tel que prévu par la loi.

FAIT À RIMOUSKI, CE 19^e JOUR D'AVRIL 2023



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat